

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2024

numéro
CM_241015_34

L'an deux mille-vingt quatre, le quinze octobre,
Le Conseil municipal, dûment convoqué le neuf octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	22
exprimés	28
vote	
pour	28
contre	0
abstention	0

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Monique GALEOTE, Ali BENAMEUR, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie SYZ, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSCH, Fadilha BENAMMAR KOLY, Thibault DETRY, Claude LAATEB, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Françoise CAUVY, Marie Pierre CAUMES.

Absents avec pouvoirs :

Ahmed KASSOUH à Marie-Laure VERDOL, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, David DRUART à Ludovic CROS, Izia GOURMELON à Didier KOEHLER, Christian RICARDO à Claude LAATEB, Damien ROUQUETTE à Marie Pierre CAUMES.

Absent :

Gilles MARRES.

OBJET :	Approbation du procès verbal de transfert des biens, des actifs et des passifs de la commune à la Communauté de communes dans le cadre du transfert des compétences de l'eau potable et de l'assainissement collectif opéré le 1er janvier 2021
----------------	--

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles L. 1321-1 et L. 1321-2 précisant que tout transfert de compétences entraîne de plein droit la mise à disposition à la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence et que cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire,

VU la délibération n°CC_190314_14 du Conseil communautaire du 14 mars 2019 approuvant le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif au 1^{er} janvier 2021,

VU la délibération n°MLCM_190423_18 du Conseil municipal du 23 avril 2019 approuvant le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la Communauté de communes Lodévois et Larzac au 1^{er} janvier 2021,

VU les arrêtés préfectoraux n°201-I-994 du 2 août 2019 et n°2019-I-1033 du 12 août 2019 portant, à effet du 1^{er} janvier 2021, modification des statuts de la Communauté de communes Lodévois et Larzac, après la prise de compétences eau et assainissement collectif,

VU le courriel de la Communauté de communes Lodévois et Larzac du 24 juillet 2024, demandant à procéder au transfert de l'actif et du passif en date du 31 décembre 2020,

Où l'exposé de Ludovic CROS et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** le procès-verbal relatif au transfert des biens, des actifs et des passifs de la commune membre de la Communauté de communes dans le cadre du transfert des compétences de l'eau potable et de l'assainissement collectif opéré le 1^{er} janvier 2021, annexé à la présente délibération,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés et publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20241015-lmc113725-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/10/24
Date de publication : 22/10/2024
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le quinze octobre deux mille vingt-quatre
Le Maire,
Gaëlle LEVEQUE



La présente mise à disposition sera comptablement constatée par les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

I – MISE A DISPOSITION DES BIENS (cf annexe 1)

1 / Acquisitions de terrain

Opérations d'ordre non budgétaire : Comptabilité du remettant : Commune de LODÈVE

Libellé	N° inventaire	Débit	Crédit	Montant
Mise à disposition des biens	1	Compte 2423	Compte 2111	756 876,96 €

Opération d'ordre non budgétaire du bénéficiaire : Communauté de communes Lodévois et Larzac

Libellé	N° inventaire	Débit	Crédit	Montant
Mise à disposition des biens	1	Compte 21711	Compte 1027	756 876,96 €

2 / Acquisitions d'autres terrains

Opérations d'ordre non budgétaire : Comptabilité du remettant : Commune de LODÈVE

Libellé	N° inventaire	Débit	Crédit	Montant
Mise à disposition des biens	2018TER01N01	Compte 2423	Compte 2118	32 000,00 €
	2018TER BELLET			- 464,96 €
TOTAL				31 535,04 €

Opération d'ordre non budgétaire du bénéficiaire : Communauté de communes Lodévois et Larzac

Libellé	N° inventaire	Débit	Crédit	Montant
Mise à disposition des biens	2018TER01N01	Compte 21718	Compte 1027	32 000,00 €
	2018TER BELLET			- 464,96 €
TOTAL				31 535,04 €

3 / Réseaux

Opérations d'ordre non budgétaire : Comptabilité du remettant : Commune de LODÈVE

Libellé	N° inventaire	Débit	Crédit	Montant
Mise à disposition des biens	10	Compte 2423	Compte 21532	140 900,00 €
	1995-001			132 670,44 €
	1996-001			1 053 620,28 €
	1996-002			258 839,00 €
	1997-001			49 860,00 €
	1997-002			31 680,00 €
	1998-001			58 846,00 €
	1999-001			52 869,00 €
	2000ASS02N51			555 283,88 €
	2000ASS03N63			356 276,34 €
	2000-001			129 755,00 €
	2001-001			156 157,00 €
	2002-001			47 446,00 €
	2003-001			168 940,00 €
	2004-001			72 839,00 €
	2007-001			22 444,00 €
	2007-002			31 889,00 €
	2018BRAN01			1 140,00 €
	2018BRAN02			2 568,00 €
	2018BRAN03			1 423,80 €
	2018BRAN04			952,24 €
	2018BRAN05			4 242,00 €
	2018LERD01			153 755,98 €
	2018LERD02			28 208,80 €
	2018LERG01			1 573,00 €
	2018LERG02			577,00 €
	2018LERG03			577,00 €
	2018LERG04			90 660,13 €
	2018SORD01			8 058,00 €
	2018SORD02			66 603,42 €
	2018SORG01			141 073,00 €
	2018SORG02			2 318,92 €

2018SORG03			151 379,32 €
2018SORG04			40 081,99 €
2018SORG05			131 334,75 €
2019BRAN01			1 176,00 €
2019BRAN02			1 890,00 €
2019BRAN03			5 670,00 €
2019BRAN04			3 180,00 €
2019BRAN05			2 196,00 €
2019BRAN06			3 624,00 €
2019BRAN07			4 011,00 €
2019BRAN08			2 917,20 €
2020BRAN01			2 748,00 €
2020BRAN02			1 266,00 €
2020BRAN03			1 242,00 €
2020BRAN04			5 964,00 €
2020BRAN05			660,00 €
2020BRAN06			2 340,00 €
2020BRAN07			1 194,00 €
2020BRAN08			2 161,20 €
2006RESASS1			290 141,00 €
2008RESASS1			71 898,00 €
2009RESASS1			75 430,00 €
2010RESASS1			8 575,32 €
2011RESASS1			13 550,68 €
2014RESASS1			18 450,60 €
2014RESASS2			36 845,07 €
2018RES ASS 1			2 923,72 €
TOTAL			4 706 896,08 €

Opération d'ordre non budgétaire du bénéficiaire : Communauté de communes Lodévois et Larzac

Libellé	N° inventaire	Débit	Crédit	Montant
Mise à disposition des biens	10	Compte 217532	Compte 1027	140 900,00 €
	1995-001			132 670,44 €
	1996-001			1 053 620,28 €
	1996-002			258 839,00 €
	1997-001			49 860,00 €
	1997-002			31 680,00 €
	1998-001			58 846,00 €
	1999-001			52 869,00 €
	2000ASS02N51			555 283,88 €
	2000ASS03N63			356 276,34 €
	2000-001			129 755,00 €
	2001-001			156 157,00 €
	2002-001			47 446,00 €
	2003-001			168 940,00 €
	2004-001			72 839,00 €
	2007-001			22 444,00 €
	2007-002			31 889,00 €
	2018BRAN01			1 140,00 €
	2018BRAN02			2 568,00 €
	2018BRAN03			1 423,80 €
	2018BRAN04			952,24 €
	2018BRAN05			4 242,00 €
	2018LERD01			153 755,98 €
	2018LERD02			28 208,80 €
	2018LERG01			1 573,00 €
	2018LERG02			577,00 €
	2018LERG03			577,00 €
	2018LERG04			90 660,13 €

	2018SORD01			8 058,00 €
	2018SORD02			66 603,42 €
	2018SORG01			141 073,00 €
	2018SORG02			2 318,92 €
	2018SORG03			151 379,32 €
	2018SORG04			40 081,99 €
	2018SORG05			131 334,75 €
	2019BRAN01			1 176,00 €
	2019BRAN02			1 890,00 €
	2019BRAN03			5 670,00 €
	2019BRAN04			3 180,00 €
	2019BRAN05			2 196,00 €
	2019BRAN06			3 624,00 €
	2019BRAN07			4 011,00 €
	2019BRAN08			2 917,20 €
	2020BRAN01			2 748,00 €
	2020BRAN02			1 266,00 €
	2020BRAN03			1 242,00 €
	2020BRAN04			5 964,00 €
	2020BRAN05			660,00 €
	2020BRAN06			2 340,00 €
	2020BRAN07			1 194,00 €
	2020BRAN08			2 161,20 €
	2006RESASS1			290 141,00 €
	2008RESASS1			71 898,00 €
	2009RESASS1			75 430,00 €
	2010RESASS1			8 575,32 €
	2011RESASS1			13 550,68 €
	2014RESASS1			18 450,60 €
	2014RESASS2			36 845,07 €
	2018RES ASS 1			2 923,72 €
TOTAL				4 706 896,08 €

4 / Outillage industriel

Opérations d'ordre non budgétaire : Comptabilité du remettant : Commune de LODÈVE

Libellé	N° inventaire	Débit	Crédit	Montant			
Mise à disposition des biens	A2018OUT002	Compte 2423	Compte 2155	1 347,17 €			
	A2018OUT008			329,06 €			
	A2018OUT009			1 225,63 €			
	A2018OUT010			320,40 €			
	A2018OUT012			166,37 €			
	A2018OUT013			3 098,12 €			
	A2018OUT014			547,20 €			
	A2018OUT015			534,00 €			
	A2018OUT016			596,40 €			
	A2018OUT017			5 466,00 €			
	A2019OUT002			2 016,00 €			
	A2019OUT003			900,00 €			
	A2019OUT004			480,00 €			
	A2019OUT005			600,00 €			
	A2019OUT009			2 327,68 €			
	A2019OUT011			143,64 €			
	A2020OUT002			168,00 €			
	TOTAL				20 265,67 €		

Opération d'ordre non budgétaire du bénéficiaire : Communauté de communes Lodévois et Larzac

Libellé	N° inventaire	Débit	Crédit	Montant
Mise à disposition des biens	A2018OUT002	Compte 21755	Compte 1027	1 347,17 €
	A2018OUT008			329,06 €

A2018OUT009				1 225,63 €
A2018OUT010				320,40 €
A2018OUT012				166,37 €
A2018OUT013				3 098,12 €
A2018OUT014				547,20 €
A2018OUT015				534,00 €
A2018OUT016				596,40 €
A2018OUT017				5 466,00 €
A2019OUT002				2 016,00 €
A2019OUT003				900,00 €
A2019OUT004				480,00 €
A2019OUT005				600,00 €
A2019OUT009				2 327,68 €
A2019OUT011				143,64 €
A2020OUT002				168,00 €
TOTAL				20 265,67 €

5 / Service assainissement

Opérations d'ordre non budgétaire : Comptabilité du remettant : Commune de LODÈVE

Libellé	N° inventaire	Débit	Crédit	Montant
Mise à disposition des biens	A2018OUT018	Compte 2423	Compte 21562	801,60 €
	A2019OUT007			3 681,60 €
	A2019OUT008			3 990,94 €
TOTAL				8 474,14 €

Opération d'ordre non budgétaire du bénéficiaire : Communauté de communes Lodévois et Larzac

Libellé	N° inventaire	Débit	Crédit	Montant
Mise à disposition des biens	A2018OUT018	Compte 217562	Compte 1027	801,60 €
	A2019OUT007			3 681,60 €
	A2019OUT008			3 990,94 €
TOTAL				8 474,14 €

6 / Matériel de transport

Opérations d'ordre non budgétaire : Comptabilité du remettant : Commune de LODÈVE

Libellé	N° inventaire	Débit	Crédit	Montant
Mise à disposition des biens	A2018VEL001	Compte 2423	Compte 2182	11 616,20 €
	A2018VEL005			10 460,76 €
TOTAL				22 076,96 €

Opération d'ordre non budgétaire du bénéficiaire : Communauté de communes Lodévois et Larzac

Libellé	N° inventaire	Débit	Crédit	Montant
Mise à disposition des biens	A2018VEL001	Compte 21782	Compte 1027	11 616,20 €
	A2018VEL005			10 460,76 €
TOTAL				22 076,96 €

7 / Matériel de bureau et informatique

Opérations d'ordre non budgétaire : Comptabilité du remettant : Commune de LODÈVE

Libellé	N° inventaire	Débit	Crédit	Montant
Mise à disposition des biens	A2018ORD006	Compte 2423	Compte 2183	1 234,00 €
	A2018TEL007			765,00 €
	A2019HIF001			449,00 €
TOTAL				2 448,00 €

Opération d'ordre non budgétaire du bénéficiaire : Communauté de communes Lodévois et Larzac

Libellé	N° inventaire	Débit	Crédit	Montant
Mise à disposition des biens	A2018ORD006	Compte 21783	Compte 1027	1 234,00 €
	A2018TEL007			765,00 €
	A2019HIF001			449,00 €
TOTAL				2 448,00 €

8 / Mobilier

Opérations d'ordre non budgétaire : Comptabilité du remettant : Commune de LODÈVE

Libellé	N° inventaire	Débit	Crédit	Montant
Mise à disposition des biens	A2018ARM004	Compte 2423	Compte 2184	466,80 €
	A2018BUR003			648,00 €
	A2018FAU011			331,20 €
	A2019ELE006			139,00 €
TOTAL				1 585,00 €

Opération d'ordre non budgétaire du bénéficiaire : Communauté de communes Lodévois et Larzac

Libellé	N° inventaire	Débit	Crédit	Montant
Mise à disposition des biens	A2018ARM004	Compte 21784	Compte 1027	466,80 €
	A2018BUR003			648,00 €
	A2018FAU011			331,20 €
	A2019ELE006			139,00 €
TOTAL				1 585,00 €

9 / Autres

Opérations d'ordre non budgétaire : Comptabilité du remettant : Commune de LODÈVE

Libellé	N° inventaire	Débit	Crédit	Montant
Mise à disposition des biens	A2020ELE001	Compte 2423	Compte 2188	449,00 €
TOTAL				449,00 €

Opération d'ordre non budgétaire du bénéficiaire : Communauté de communes Lodévois et Larzac

Libellé	N° inventaire	Débit	Crédit	Montant
Mise à disposition des biens	A2020ELE001	Compte 21788	Compte 1027	449,00 €
TOTAL				449,00 €

II – TRANSFERT DES AMORTISSEMENTS

Dans la mesure où La Collectivité est substituée aux communes qui le créent dans toutes leurs délibérations (article L52211-5 du CGCT), le plan d'amortissement de ces dernières relativement au bien considéré continue à être appliqué par la Collectivité. La délibération de la commune relative à cette durée d'amortissement est transmise au comptable de la Collectivité.

Par exception, la Collectivité bénéficiaire peut cependant décider d'amortir le bien conformément à ses propres règles. Dans ce cas, il devra délibérer pour décider que ce bien reçu est amorti selon les durées d'amortissement existantes pour la catégorie de bien concerné voire en déterminant une durée d'amortissement pour le bien en question. Cette délibération comme toute délibération relative à l'amortissement est transmise au comptable.

La C.C.L.L. a fait ce choix en approuvant de nouvelles durées par catégorie de bien concerné, par délibération n° CC-201217-36 du 17/12/2021 pour le budget eau potable et par délibération n° CC-201217- 39 du 17/12/2021 pour le budget assainissement collectif.

Opérations d'ordre non budgétaire : Comptabilité du remettant : Commune de LODÈVE

Libellé	N° inventaire	Débit	Crédit	Montant
Transfert des amortissements	Divers	Compte 2492	Compte 28031	7 176,00 €
			Compte 281532	1 944 401,51 €
			Compte 28155	9 854,00 €
			Compte 281562	1 569,00 €
			Compte 28182	5 520,00 €
			Compte 28183	1 708,00 €
			Compte 28184	1 585,00 €
TOTAL				1 971 813,51 €

Opération d'ordre non budgétaire du bénéficiaire : Communauté de communes Lodévois et Larzac

Libellé	N° inventaire	Débit	Crédit	Montant
Transfert des	Divers	Compte 28031	Compte 1027	7 176,00 €

amortissements		Compte 2817532	1 944 401,51 €
		Compte 281755	9 854,00 €
		Compte 2817562	1 569,00 €
		Compte 281782	5 520,00 €
		Compte 281783	1 708,00 €
		Compte 281784	1 585,00 €
TOTAL			1 971 813,51 €

III – TRANSFERT DES SUBVENTIONS (cf compte de gestion 2020)

Les subventions en annuités antérieurement accordées par l'Etat, le Département, la Région ou tout autre collectivité publique, en faveur des communes pour la réalisation d'ouvrages qui relèvent du transfert de compétences, se trouvent reportées sur la Collectivité.

Opérations d'ordre non budgétaire : Comptabilité du remettant : Commune de LODÈVE

Libellé	N° inventaire	Débit	Crédit	Montant
Transfert des subvention		Compte 2492	Compte 13111	916 779,60 €
			Compte 13118	31 600,00 €
			Compte 1313	31 040,00 €
			Compte 1318	186 209,64 €
TOTAL				1 165 629,24 €

Opération d'ordre non budgétaire du bénéficiaire : Communauté de communes Lodévois et Larzac

Libellé	N° inventaire	Débit	Crédit	Montant
Transfert des subventions			Compte 13111	916 779,60 €
			Compte 13118	31 600,00 €
			Compte 1313	31 040,00 €
			Compte 1318	186 209,64 €
TOTAL				1 165 629,24 €

IV - TRANSFERT DE LA QUOTE PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Dans le cas où les immobilisations auraient été financées par des subventions transférables, ces subventions doivent également être mises à disposition de la Collectivité, afin qu'il puisse financer l'amortissement des immobilisations reçues à disposition, par la reprise de ces subventions en section de fonctionnement. De cette façon, non seulement les moyens nécessaires à l'exercice de l'activité sont transférés à la Collectivité nouvellement compétente, mais également les financements qui lui sont attachés.

Opérations d'ordre non budgétaire : Comptabilité du remettant : Commune de LODÈVE

Libellé	N° inventaire	Débit	Crédit	Montant
Transfert de la quote part subventions investissement		Compte 2492	Compte 139111	54 648,90 €
			Compte 13913	2 069,32 €
			Compte 13918	12 414,00 €
TOTAL				69 132,22 €

Opération d'ordre non budgétaire du bénéficiaire : Communauté de communes Lodévois et Larzac

Libellé	N° inventaire	Débit	Crédit	Montant
Transfert de la quote part subventions investissement			Compte 139111	54 648,90 €
			Compte 139118	2 069,32 €
			Compte 13913	12 414,00 €
TOTAL				69 132,22 €

V – TRANSFERT DES EMPRUNTS

Rappel de l'encours global de la dette au 31 décembre 2020 (Compte de Gestion 2020)

Banque	N° contrat	date de signature	capital initial	CRD au 31/12/2020
CDC	1235647-1	22/11/2012	150 000,00 €	80 841,18 €
DEXIA	MIN242112EUR/0252840	02/10/2006	100 000,00 €	68 755,54 €

ARTICLE 10 – RESTITUTION DES IMMOBILISATIONS

Les travaux réalisés pour l'exercice de la compétence sur les biens mis à disposition appartiennent à la Communauté de communes Lodévois et Larzac.

En cas de fin de mise à disposition, telle que définie dans l'article 7 du présent procès-verbal, la Communauté de communes Lodévois et Larzac s'engage à remettre les immobilisations à la commune.

ARTICLE 11 – AVENANT

Toute modification des clauses du présent procès-verbal fera l'objet d'un avenant au présent procès-verbal, soumis à délibérations concordantes du Conseil Municipal de la commune de LODÈVE et du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Lodévois et Larzac.

ARTICLE 12 – DISPOSITIONS DIVERSES

Le transfert patrimonial fera l'objet d'écritures comptables par le Comptable du SGC Cœur d'Hérault pour constater cette mise à disposition.

ARTICLE 13 – LITIGES

Pour toute difficulté d'application du présent procès-verbal en cas de litiges, la commune de LODÈVE et la Communauté de communes Lodévois et Larzac conviennent de saisir le représentant de l'Etat dans le Département avant tout recours contentieux.

Pour la Commune de LODÈVE

Le Maire
Gaëlle LÉVÊQUE

Pour la Communauté de communes

Lodévois et Larzac
Le Président
Jean-Luc REQUI

